



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

DU 9 MARS 2026

Nombre de conseillers : 19 L'an deux mille vingt-six le neuf mars à 19 heures 00 le conseil municipal de Villentrois-Faverolles-en-Berry, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Villentrois, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Beccavin maire.

En exercice : 16 Date de la convocation : 2 mars 2026

Présents : 12 Présents :
Mme BARILLOT Marie-Agnès, M. BECCAVIN Jean-Paul, M. BOUVARD Romaric, Mme DE LA ROCHE Clémence, M. DEVILLERS Michel, M. GUIMPIER William, Mme LAMBERT Bettina, M. LEVEQUE Jean-Marc, M. MINET Alain, Mme PETIT Ghislaine, M. PINARD Christian, M. TROUSSELET Lionel

Votants : 13
1 abstention

Absents excusés :

Mme CHIPAULT Florence pouvoir à M. DEVILLERS Michel
M. SEGRET Jacky pouvoir à Mme BARILLOT Marie-Agnès

Absents non excusés :

Mme GAUTHIER Katia
M. BOISSIER Damien

Secrétaire de séance : Mme BARILLOT Marie-Agnès

ORDRE DU JOUR

1. Projet d'augmentation du temps de travail du poste à temps non complet de l'adjoint technique en charge de la cantine et de l'entretien des locaux : décision à soumettre au CST
2. Informations diverses

DÉLIBÉRATION n°2026-000

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaires) afin de permettre à l'agent de procéder à l'entretien de bâtiments supplémentaires suite au départ de la personne qui était en charge de ces derniers.

Monsieur Devillers Michel demande comment seront remises les clés du refuge des randonneurs quand la demande aura lieu au cours d'un week-end. Mme Barillot Marie-Agnès répond que l'agent n'interviendra pas le week-end cela sera donc à la charge d'un élu.

Madame De La Roche s'abstient.

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE ▪ la suppression, à compter du 1^{er} mai, d'un emploi permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaires) d'adjoint technique en charge de la cantine et de l'entretien des bâtiments publics,

 ▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) de d'adjoint technique en charge de la cantine et de l'entretien des bâtiments publics

PRECISE ▪ que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

Questions diverses

Voirie

Monsieur le maire indique qu'il est allé au Chenat pour constater la remise en état suite à des travaux. Il indique que ce qui a été fait n'est pas conforme à ce qui était prévu. Par contre un appoint de grave sera fait par les agents pour une ornière qui ne résulte pas des travaux. Monsieur le maire indique qu'il est également allé voir les travaux faits, par le biais de la voirie de la Communauté de Communes, par l'entreprise SETEC. Il a émis une réserve concernant l'exécution des purges.

Jeux :


Monsieur Pinard Christian souhaite faire un point suite à l'interrogation de Madame Barillot Marie-Agnès lors de la réunion du 2 mars concernant les jeux à l'étang de Faverolles-en-Berry. Il indique avoir pris contact avec un maçon afin de voir pour la plateforme d'implantation et qu'il a demandé les plans du jeu en attente aux services techniques et du jeux en projet auprès du vendeur.

Ordures ménagères :

Madame Barillot Marie-Agnès souhaite faire un point sur la commission des déchets de la Communauté de Communes qui a eu lieu ce jour. La personne en charge de la communication auprès de la CCEV va intervenir prioritairement à Villentrois-Faverolles-en-Berry cette année pour une campagne de sensibilisation suite aux nombreux problèmes que Madame Barillot Marie-Agnès a fait remonter auprès de la chargée de mission prévention et gestion des déchets ce jour même.

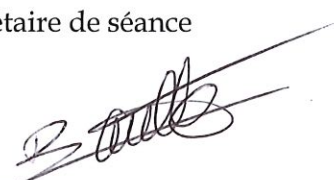
La séance a été levée à 19 heures 40

Le maire



Monsieur Jean-Paul Beccavin

La secrétaire de séance



Madame Marie-Agnès Barillot